



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
1^{er} mars 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Soixante-septième réunion directive
Genève, 4-6 février 2019

**Rapport du Conseil du commerce et du
développement sur sa soixante-septième
réunion directive**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 6 février 2019

Rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies



Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour.....	3
A. <i>Rapport 2018 sur les pays les moins avancés : L'entrepreneuriat au service de la transformation structurelle – Changer de cap</i>	3
B. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	4
C. Questions diverses	4
D. Autres décisions du Conseil.....	5
II. Résumé du Président	7
A. Séance plénière d'ouverture.....	7
B. <i>Rapport 2018 sur les pays les moins avancés : L'entrepreneuriat au service de la transformation structurelle – Changer de cap</i>	8
C. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement	9
D. Questions diverses	10
III. Questions d'organisation.....	12
A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.....	12
B. Questions diverses.....	12
C. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa soixante-septième réunion directive	13
Annexes	
I. Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Conseil du commerce et du développement	14
II. Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	16
III. Participation	17

Introduction

Le Conseil du commerce et du développement a tenu sa soixante-septième réunion directive au Palais des Nations, à Genève, du 4 au 6 février 2019. Pendant la réunion, le Conseil a tenu cinq séances plénières.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement sur les points de fond de son ordre du jour

A. *Rapport 2018 sur les pays les moins avancés : L'entrepreneuriat au service de la transformation structurelle – Changer de cap*

Conclusions concertées 543 (EX-LXVII)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Accueille avec satisfaction le Rapport 2018 sur les pays les moins avancés : L'entrepreneuriat au service de la transformation structurelle – Changer de cap, et félicite la CNUCED pour la qualité de son analyse, la pertinence de ses recommandations et l'opportunité de son choix thématique ;*

2. *Accueille avec satisfaction l'analyse de la CNUCED sur la transformation structurelle et l'entrepreneuriat, qui constitue un guide précieux pour les décideurs ;*

3. *Reconnaît que l'entrepreneuriat porteur de transformation est une condition essentielle pour la création de richesses, le travail décent et l'innovation, et souligne le rôle important qu'il joue dans la réalisation d'un développement qui soit durable dans ses trois dimensions ;*

4. *Demeure vivement préoccupé par le fait que la persistance de taux de chômage élevés parmi les adultes et les jeunes, conjuguée à la faiblesse des capacités productives des pays les moins avancés, dont la part du commerce international dans l'économie mondiale reste marginale, nuit à la vigueur des entreprises et favorise les secteurs qui présentent peu d'obstacles à l'entrée et n'ont besoin que de compétences limitées, mais qui, sur le plan de la transformation structurelle et du développement durable, n'ont pas suffisamment de potentiel ;*

5. *Convient que pour donner un nouvel élan à la croissance économique et réaliser des progrès décisifs en faveur de la création d'emplois et de débouchés pour tous, y compris les femmes et les jeunes, dans les pays les moins avancés, il sera nécessaire de miser sur les compétences de haut niveau et un entrepreneuriat vecteur de transformation, qui sont indispensables pour tirer parti du potentiel économique et des avantages de la mondialisation et des progrès technologiques ;*

6. *Souligne que l'utilisation accrue des technologies de l'information et de la communication, y compris le commerce électronique, devrait stimuler l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes afin de favoriser l'essor des entreprises et de créer des perspectives de développement dans les pays les moins avancés, et demande que des mesures publiques soient prises pour appuyer et généraliser cette utilisation, en coopération avec toutes les parties prenantes locales et internationales concernées, de sorte que ces mesures soient mises en œuvre systématiquement dans l'intérêt de la société tout entière ;*

7. *A conscience de l'importance qu'il y a à promouvoir des politiques axées sur le développement, qui renforcent le rôle des moyennes et des grandes entreprises en favorisant une industrialisation inclusive et durable, grâce à la mise en place d'écosystèmes entrepreneuriaux locaux équilibrés et solides, intégrant des entreprises de tous types et toutes tailles, afin de créer des liens de production synergiques ;*

8. *Accueille avec satisfaction* l'analyse de l'entrepreneuriat et de la transformation structurelle sous l'angle du genre, qui met en lumière l'utilité, dans les pays les moins avancés, des politiques et des stratégies nationales visant à appuyer, selon les besoins, l'accès des femmes à des projets entrepreneuriaux porteurs de transformation ;

9. *Encourage* les gouvernements des pays les moins avancés à continuer d'instaurer un environnement propice au développement des entreprises dans les zones tant rurales qu'urbaines, en accordant une attention particulière aux politiques qui favorisent un entrepreneuriat vecteur de transformation, y compris en faisant du maintien et de l'expansion des entreprises un objectif prioritaire des politiques nationales pertinentes et en adaptant l'appui fourni aux phases du cycle de croissance de ces entreprises ;

10. *Encourage* les partenaires de développement à augmenter leur appui aux pays les moins avancés, comme indiqué dans le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), afin de renforcer les capacités productives par des mesures concrètes axées sur le développement des infrastructures, l'énergie, la science, la technologie et l'innovation, et le secteur privé ;

11. *Invite* les pays donateurs et les pays qui sont en mesure de le faire à reconstituer le Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED pour les pays les moins avancés, qui est un outil important au moyen duquel la CNUCED peut répondre rapidement et efficacement aux pays les moins avancés qui demandent de plus en plus à bénéficier de ses travaux ;

12. *Demande* au Secrétaire général de la CNUCED de redoubler d'efforts pour diffuser les résultats des travaux de recherche et d'engager un dialogue avec les décideurs des pays les moins avancés et leurs partenaires de développement.

*Séance plénière de clôture
le 6 février 2019*

B. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

Décision 544 (EX-LXVII)

Le Conseil du commerce et du développement prend note avec satisfaction des travaux du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement à sa deuxième session, prend acte du rapport sur les travaux du Groupe intergouvernemental d'experts publié sous la cote TD/B/EFD/2/3 et des recommandations concertées qu'il contient, et approuve la présentation des résultats de ces travaux, au titre de la contribution du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement au Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, demandée par l'Assemblée générale des Nations Unies au paragraphe 27 de sa résolution 72/204.

*Séance plénière de clôture
le 6 février 2019*

C. Questions diverses

Décision 545 (EX-LXVII)

Sachant l'importance du bon fonctionnement du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme pour l'examen du programme, le Conseil du commerce et du développement prie son Président de demander au Contrôleur financier à New York de communiquer rapidement, selon qu'il conviendra, ses observations sur le projet de mandat de cet organe subsidiaire du Conseil, qui lui a été transmis par le secrétariat de la CNUCED, afin que le Conseil puisse adopter ledit projet.

*Séance plénière de clôture
le 6 février 2019*

Décision 544 (EX-LXVII)

Le Conseil du commerce et du développement décide que la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement se tiendra après juin 2020.

*Séance plénière de clôture
le 6 février 2019*

D. Autres décisions du Conseil***Rapport 2018 sur les pays les moins avancés : L'entrepreneuriat au service de la transformation structurelle – Changer de cap***

1. À sa séance plénière de clôture, le 6 février 2019, le Conseil du commerce et du développement a approuvé les conclusions concertées distribuées en séance en tant que document officiel (voir chap. I, sect. A ci-dessus).

Rapports du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

2. À sa troisième séance plénière, le 5 février 2019, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa soixante-seizième session, publié sous la cote TD/B/WP/293, et a approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

3. Toujours à sa troisième séance plénière, le Conseil a pris note du rapport du Groupe de travail sur les travaux de sa soixante-dix-septième session, publié sous la cote TD/B/WP/295, et a approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement

4. À sa troisième séance plénière, le 5 février 2019, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sur les travaux de sa dixième session (TD/B/C.II/40) et a approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

5. Les représentants de certains groupes régionaux ont rappelé le rôle essentiel de l'investissement pour la réalisation des objectifs de développement durable et souligné l'importance des instruments d'orientation mis au point par la CNUCED, en particulier le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, le processus d'examen de la politique d'investissement et le programme consacré aux accords internationaux d'investissement, pour aider les États membres. Dans le contexte actuel de ralentissement des flux d'investissement étranger direct (IED), plusieurs délégations ont souligné l'utilité des travaux de recherche menés par la CNUCED sur l'investissement et relevé la qualité des données sur l'IED et sur les activités des entreprises multinationales, ainsi que l'utilité de ces activités pour l'élaboration des politiques. Plusieurs délégations ont également fait état de l'utilité du renforcement des capacités pour ce qui était d'attirer les investissements étrangers directs et de les mettre à profit, grâce notamment à l'appui fourni aux institutions nationales, et ont demandé à la CNUCED d'intensifier encore ses travaux dans ce domaine. Certaines délégations ont souligné la contribution synergique des trois grands domaines d'action de la CNUCED aux secteurs de l'investissement et de l'entreprise et souligné l'étendue des possibilités offertes par le Forum mondial de l'investissement pour faire progresser les questions de développement.

6. La représentante d'un groupe régional a souligné l'importance fondamentale de l'accès à la technologie et du partage des connaissances pour le développement. Elle a insisté sur le fait que les pays devaient disposer d'une marge d'action pour réduire le fossé numérique et que l'innovation et le savoir étaient essentiels à la réalisation des objectifs de développement durable. Le groupe régional a jugé très utile le rapport phare du secrétariat intitulé : *Technology and Innovation Report 2018: Harnessing Frontier Technologies for Sustainable Development* (Rapport 2018 sur la technologie et l'innovation : Les technologies de pointe au service du développement durable) et a souscrit à ses recommandations. Un autre groupe régional s'est dit satisfait de l'assistance technique de la CNUCED dans le

domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, y compris de l'examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation et des évaluations de l'état de préparation au commerce électronique, et a encouragé le secrétariat à poursuivre ses travaux dans ce domaine. Un représentant a loué l'appui reçu de la CNUCED pour l'examen de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation de son pays, tandis qu'un autre a remercié le secrétariat d'avoir organisé en Afrique une semaine du commerce électronique qui a connu un grand succès, et a recommandé que cette manifestation devienne annuelle.

Rapport de la Commission du commerce et du développement

7. Toujours à sa troisième séance plénière, le 5 février 2019, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport de la Commission du commerce et du développement sur les travaux de sa dixième session, publié sous la cote TD/B/C.I/46, et a approuvé les conclusions concertées qui y figuraient.

8. La représentante d'un groupe régional a relevé l'importance de la facilitation du commerce, la part qu'elle a prise à l'amélioration des résultats commerciaux des pays en développement et les travaux réalisés par le secrétariat dans ce domaine ; elle a invité la CNUCED à continuer de participer au débat des institutions internationales sur le transport maritime et a souligné l'importante contribution faite par la CNUCED en ce qui concerne le commerce au service du développement, le Programme pour le développement durable à l'horizon 2030, les pays les moins avancés, les pays africains et les petits États insulaires en développement (pays vulnérables). Elle a également invité la CNUCED à continuer de suivre et d'analyser les tendances du commerce et les répercussions des tensions commerciales sur les pays en développement.

9. Un représentant a salué les travaux de la CNUCED dans des domaines concrets tels que le transport maritime, le suivi et l'analyse des incidences sur les accords de coopération et les statistiques, lesquels étaient essentiels pour les pays en développement qui manquaient parfois de capacités dans ces secteurs. Un autre représentant a déclaré que le rapport ne rendait pas compte correctement des incidences négatives des sanctions unilatérales et des dommages qu'elles occasionnaient en matière de concurrence ; bien que l'analyse soit dans l'ensemble objective, elle ne débouchait sur aucune recommandation concrète pour sortir de l'état de stagnation. Le secrétariat devrait faire des propositions détaillées en ce qui concerne le système commercial multilatéral afin de parvenir à une plus grande équité et à une meilleure égalité des chances.

Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

10. À sa séance plénière de clôture, le 6 février 2019, le Conseil du commerce et du développement a adopté une décision relative au rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur les travaux de sa deuxième session (TD/B/EFD/2/39) (voir chap. I, sect. B ci-dessus).

Questions diverses

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international

11. À sa troisième séance plénière, le 5 février 2019, le Conseil du commerce et du développement a pris note du rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international sur les travaux de sa cinquante-deuxième session.

Mandat du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

12. À sa séance plénière de clôture, le 6 février 2019, le Conseil du commerce et du développement a adopté une décision sur le mandat du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme (voir chap. 1, sect. C).

13. En outre, le Président du Conseil a proposé que lorsque le secrétariat de la CNUCED aurait reçu de New York les observations relatives au mandat, celles-ci seraient examinées par le Bureau élargi.

II. Résumé du Président

A. Séance plénière d'ouverture

Déclaration liminaire

14. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire général de la CNUCED a fait observer que l'environnement international n'incitait guère à l'optimisme. L'économie mondiale ralentissait, et les tensions commerciales persistantes vidaient des notions comme celles de politique industrielle et de transfert de technologie du sens qu'elles pouvaient avoir en tant qu'outil de développement et, à la place, les instrumentalisaient, ouvrant la voie à ce qui pourrait devenir une guerre froide technologique de longue durée. La confiance dans les solutions multilatérales n'avait jamais été aussi faible, et les négociateurs, comme la communauté commerciale basée à Genève, étaient accusés d'avoir perdu tout contact avec les gens ordinaires au profit des préoccupations des riches. On ne viendrait à bout de ces difficultés qu'en déployant des efforts concertés et réalisant des progrès mesurables.

15. Les pays les moins avancés, qui étaient les membres les plus fragiles de la communauté internationale, étaient aussi les plus inquiets des conséquences négatives de ce scénario. Ils avaient plus que les autres besoin d'une économie mondiale saine, de solidarité internationale et de fidélité aux engagements internationaux. Selon un rapport à paraître de la CNUCED, qui serait présenté pendant la session et intitulé *Selected Sustainable Development Trends in the Least Developed Countries – 2019*, en 2018, 40 % des pays les moins avancés avaient enregistré une croissance inférieure à celle de 2017, et huit pays les moins avancés, une croissance annuelle inférieure à 2,5 %. Ces chiffres les plaçaient bien en deçà de l'objectif convenu au niveau international, à savoir une croissance annuelle de 7 %, et en queue de peloton pour ce qui était de la réalisation des objectifs de développement durable. Les pays les moins avancés étaient marginalisés. Les solutions du secteur privé aux problèmes de développement, auxquelles le système des Nations Unies, Davos et d'autres organismes accordaient une place importante, ne faisaient aucun cas des réalités auxquelles la plupart des pays les moins avancés se heurtaient. On parlait couramment de financement mixte, de partenariats public-privé et d'investissement à impact, mais ces solutions étaient à peine envisagées par les pays les moins avancés et leurs gouvernements.

16. C'est sur cette toile de fond que les auteurs du *Rapport 2018 sur les pays les moins avancés : L'entrepreneuriat au service de la transformation structurelle – Changer de cap* ont déroulé leur analyse. Ils ont examiné le rôle que les entrepreneurs des pays les moins avancés devraient jouer pour s'engager sur la voie d'une croissance durable et de la transformation structurelle, compte tenu des particularités de l'entrepreneuriat dans leurs pays. Ils ont dénoncé l'idée reçue sur l'entrepreneuriat dans les pays pauvres, selon laquelle il fallait privilégier le développement des petites et moyennes entreprises, autrement dit apporter des solutions insignifiantes à des problèmes majeurs. Ils ont insisté sur la nécessité de miser sur un entrepreneuriat dynamique pour favoriser le changement structurel, étouffant le débat sur les solutions du secteur privé, et insisté aussi sur la nécessité d'assurer une cohérence entre les stratégies entrepreneuriales et les politiques axées sur le développement des capacités productives. Ils ont examiné les moyens d'articuler la promotion de l'entrepreneuriat avec la politique industrielle, le développement rural et les politiques de la science, de la technologie et de l'innovation. La solidarité avec les pays les moins avancés était à son plus bas niveau alors même que ces pays s'évertuaient encore à mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul adopté en 2011. Dans le même temps, les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, prévue en 2021, allaient commencer.

17. Enfin, le Secrétaire général de la CNUCED a dit qu'il comptait poursuivre ses consultations informelles sur le pays hôte de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

B. Rapport 2018 sur les pays les moins avancés : L'entrepreneuriat au service de la transformation structurelle – Changer de cap

(Point 2 de l'ordre du jour)

18. Le secrétariat de la CNUCED a présenté le *Rapport 2018 sur les pays les moins avancés*.

19. Les représentants des groupes régionaux et délégations ci-après ont fait des déclarations : Équateur, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; Malawi, au nom des pays les moins avancés ; Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres ; Togo, au nom du Groupe des États d'Afrique ; Pakistan, au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique ; Canada, au nom du groupe JUSSCANNZ ; Algérie, au nom du Groupe arabe ; Chine ; Népal ; Estonie, au nom du groupe D ; Tunisie ; Nigéria ; Ouganda ; Fédération de Russie ; République islamique d'Iran ; État de Palestine ; Djibouti ; Maroc.

20. Les représentants de nombreux groupements régionaux et d'autres représentants ont loué l'analyse perspicace et factuelle présentée dans le rapport et les travaux menés par le secrétariat de la CNUCED au fil des années sur les questions intéressant les pays les moins avancés. Plusieurs groupes régionaux ont noté la cohérence et la synergie entre les rapports successifs, tandis qu'un représentant a souligné l'utilité de l'ensemble des travaux pour les autres pays en développement.

21. De nombreux groupes régionaux et représentants ont accueilli favorablement les recommandations formulées dans le rapport, soulignant la valeur et l'utilité des orientations pour la formulation de politiques en faveur d'un entrepreneuriat porteur de transformation, le développement rural, le renforcement des capacités productives pour les produits exportation, la prise en compte des contraintes liées au genre, les politiques d'investissement, l'énergie, l'innovation et l'exploitation de l'économie numérique et de l'économie créative. Certains groupes régionaux ont également exprimé leur remerciements à la CNUCED pour son Cadre directeur pour l'entrepreneuriat et le programme Empretec.

22. Pour plusieurs groupes régionaux et représentants, il fallait encore déployer un travail considérable sur divers fronts pour aider les pays les moins avancés à surmonter les difficultés qu'ils rencontraient pour promouvoir un entrepreneuriat vecteur de transformation, y compris dans le domaine des infrastructures matérielles et immatérielles, dont les insuffisances empêchaient ces pays de progresser de manière satisfaisante vers une sortie de la catégorie des PMA. Les environnements politiques nationaux, l'importance du secteur informel, la montée des tensions mondiales et de l'unilatéralisme étaient autant d'obstacles au développement de l'entrepreneuriat. Certains groupes régionaux et plusieurs représentants ont souligné le rôle clef du commerce dans l'intégration des pays les moins avancés dans l'économie mondiale, et exprimé leur inquiétude devant le fait que ces pays demeuraient à la marge du commerce mondial et qu'ils étaient désavantagés pour ce qui était de leur intégration dans les chaînes de production mondiales. Certains représentants ont souligné le rôle du secteur public et du financement stratégique à long terme, estimant qu'il s'agissait-là d'éléments essentiels pour encourager un entrepreneuriat porteur de transformation.

23. Plusieurs délégations ont demandé instamment à la communauté internationale de défendre le multilatéralisme et plaidé pour une augmentation du financement du développement afin d'aider les pays les moins avancés à promouvoir un entrepreneuriat vecteur de transformation, notamment en invitant les partenaires de développement à honorer leurs engagements en matière de financement du développement et les gouvernements des pays les moins avancés, à continuer de donner la priorité à la mise en place d'un environnement économique favorable. Un groupe régional a exhorté les pays les moins avancés à évaluer l'impact des traités bilatéraux d'investissement en vigueur, conformément aux recommandations issues des analyses de la CNUCED.

24. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité pour la CNUCED de donner suite à ses travaux d'analyse en développant ses programmes d'assistance pratique pour accélérer la mise en œuvre des recommandations figurant dans ses rapports. À cet égard, un groupe régional a posé la question de savoir si les études de la CNUCED débouchaient sur des

programmes concrets ou si elles restaient dans la sphère de la recherche universitaire. Un représentant a encouragé la CNUCED à collaborer davantage avec d'autres organisations œuvrant à la réalisation des objectifs du Plan d'action d'Istanbul. Plusieurs délégations ont demandé à la CNUCED et aux partenaires de développement de faire en sorte que l'appui qu'ils apportaient aux pays les moins avancés ait plus d'impact. Un autre groupe régional a insisté sur la nécessité de fournir de l'assistance technique aux pays les moins avancés d'Afrique pour qu'ils parviennent à tirer parti des synergies entre les politiques industrielles et les politiques entrepreneuriales et la transformation structurelle et, à cet égard, a demandé à la CNUCED et aux autres partenaires de développement d'appuyer l'Union africaine dans les efforts qu'elle déployait en faveur de la Zone de libre-échange continentale africaine.

25. Plusieurs délégations ont fourni des informations sur les initiatives d'aide au développement des pays les moins avancés prises par leur pays, y compris pour mobiliser des fonds et collaborer avec des organismes des Nations Unies.

Présentation d'une publication à paraître de la CNUCED

26. Le secrétariat de la CNUCED a présenté une publication à paraître, intitulée *Selected sustainable development trends in the least developed countries – 2019*.

27. Un représentant a demandé des éclaircissements sur la méthode employée pour élaborer l'indice des capacités productives présenté dans le rapport. Le secrétariat a expliqué que les travaux menés pour affiner et perfectionner la méthode d'élaboration de l'indice composite des capacités productives étaient en cours. Une première évaluation des pays utilisant l'indice n'avait été entreprise que pour les pays les moins avancés. Le secrétariat a indiqué qu'une fois établi dans sa forme finale, l'indice et les bases de données correspondantes seraient mis à la disposition des pays pour qu'ils puissent s'en servir dans leurs propres évaluations nationales.

C. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement

(Point 6 de l'ordre du jour)

28. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement sur les travaux de sa deuxième session a été présenté par un représentant du Président. Le représentant a souligné combien il était important et urgent, dans le climat économique mondial difficile que nous connaissions, d'éviter que les pays en développement tombent à nouveau dans le piège de la dette ; il s'est donc félicité de ces délibérations qui venaient à point nommé. Rappelant les principales contributions et les principaux résultats, il a salué l'excellente qualité des délibérations des experts et leur utilité pour trouver des solutions nationales, régionales et internationales à la vulnérabilité actuelle des pays en développement à l'égard de la dette. Il a souligné que le Groupe intergouvernemental d'experts continuait de jouer un rôle important dans le renforcement des synergies entre la CNUCED et New York dans le domaine du financement du développement et a recommandé au Conseil du commerce et du développement d'approuver le rapport.

29. Un représentant du Vice-Président-Rapporteur de la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement s'est fait l'écho de ces points et a souligné que le large éventail de questions examinées s'était traduit par un nombre impressionnant de recommandations.

30. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont estimé que la deuxième session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement avait été très utile et ont recommandé au Conseil d'approuver le rapport. Ils ont insisté sur l'excellence des travaux et l'utilité de l'appui qu'ils apportaient aux pays en développement. Ils se sont en outre prononcés en faveur de la poursuite des travaux d'analyse ainsi que des activités d'assistance technique sur les questions liées à la dette et ont mis l'accent sur la contribution importante apportée par le Groupe intergouvernemental d'experts aux débats plus larges sur le financement du développement qui avaient lieu au

sein du système des Nations Unies, en particulier en faisant rapport au Forum du Conseil économique et social sur le financement du développement à New York. Le représentant d'un autre groupe régional s'est félicité des efforts déployés par le Groupe intergouvernemental d'experts, ainsi que des recommandations de politique générale qu'il avait formulées, et a souligné que son groupe régional restait ouvert aux discussions sur l'approbation par le Conseil du rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur les travaux de sa deuxième session.

31. Le représentant d'un groupe régional a fait valoir qu'à sa deuxième session, le Groupe intergouvernemental d'experts avait travaillé en dehors du mandat de la CNUCED et n'avait pas respecté son propre mandat. Exprimant son désaccord avec ce point de vue, un autre groupe régional a indiqué que la participation d'experts de haut niveau venus du monde entier pour répondre à une série de questions convenues à l'avance était une expérience enrichissante et que le mandat était pleinement respecté.

32. De nombreux représentants ont appuyé fermement les travaux menés par le Groupe intergouvernemental à sa deuxième session et le rapport correspondant. Ils ont exprimé leur préoccupation devant la vulnérabilité croissante de leurs pays et de leurs régions face à la dette, et salué le caractère opportun et la grande qualité des débats du Groupe intergouvernemental d'experts sur la question. Avec un groupe régional, ils ont salué les contributions au sujet des pays à revenu intermédiaire, des difficultés rencontrées par les petits États insulaires en développement écologiquement vulnérables, des questions liées à la restructuration de la dette souveraine et des causes systémiques du surendettement des pays en développement.

D. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

Interdépendance et stratégies de développement dans un monde globalisé

33. Comme convenu pendant la partie II de la soixante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement (TD/B/65(2)/4, par. 3), l'examen du *Trade and Development Report 2018: Power, Platforms and the Free Trade Delusion* (Rapport sur le commerce et le développement 2018 : Pouvoir, plateformes et l'illusion du libre-échange) se poursuivrait à la soixante-septième réunion directive du Conseil pour les États membres qui n'avaient pas été en mesure de participer à la présentation et à l'examen initiaux du rapport.

34. Le représentant d'un groupe régional a relevé le ton et le langage critiques du Rapport et a demandé à la CNUCED de soumettre les publications à un examen collégial interne plus rigoureux afin de garantir que les études relatives au commerce et au développement répondent aux normes d'objectivité et d'exactitude les plus élevées. Il s'est dit préoccupé par le fait que le ton du Rapport était différent de celui de l'aperçu, qui était paru quelques semaines auparavant, et a recommandé une approche cohérente à l'avenir. Pour ce qui était des conclusions relatives à la numérisation de l'économie, le Rapport contenait de nombreuses critiques vis-à-vis de travaux réalisés sur le sujet par d'autres instances, telle l'Organisation mondiale du commerce. Le Rapport insistait également beaucoup plus sur les menaces liées à la numérisation. La question se posait donc de savoir comment les pays en développement pourraient s'engager avec succès dans le commerce électronique transfrontières si, en même temps, la CNUCED préconisait la souveraineté en matière de données car, de l'avis du représentant, une telle recommandation empêcherait les données de quitter un pays.

35. Le représentant d'un autre groupe régional a estimé que les publications phares devaient répondre aux normes les plus strictes pour ce qui était de la rigueur de l'analyse, de la solidité des recommandations de politique générale et de l'utilité des sujets de réflexion proposés aux États membres. Les États membres ne s'attendaient pas à adhérer pleinement à tout ce qui figurait dans ces publications, mais les rapports phares et les principales études devaient être essentiellement analytiques ou neutres. L'intervenant a demandé que les rapports phares soient systématiquement soumis à un examen collégial. Le contenu, le ton et la caractérisation de l'économie numérique dans le *Rapport sur le*

commerce et le développement 2018 avaient soulevé un certain nombre de préoccupations au sein de son groupe. Il était important de travailler ensemble d'une manière positive et productive, et le groupe régional espérait contribuer à la poursuite du débat sur les difficultés et les perspectives du commerce international.

36. Le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement de la CNUCED a déclaré que l'élaboration des numéros du *Rapport sur le commerce et le développement* était une entreprise considérable qui exigeait une analyse économique approfondie. Le *Rapport sur le commerce et le développement* avait toujours pris le parti du développement, conformément au mandat de la CNUCED de 1964. C'est la raison pour laquelle le Rapport avaient souvent adopté des positions différentes de celles de la Banque mondiale, du Forum économique mondial et d'autres institutions qui étaient dominées par les pays plus avancés.

37. S'agissant du *Rapport sur le commerce et le développement 2018*, le Directeur de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement a relevé qu'il avait bénéficié d'une bonne couverture médiatique. Il a également observé que des préoccupations analogues à celles exprimées dans le Rapport avaient été récurrentes dans les grands organes de presse publics, tel le *Financial Times*, qui avait parfois utilisé un langage plus vif encore. La question de la souveraineté en matière de données, telle qu'elle était abordée dans le Rapport, ne devait pas être interprétée comme un appel à l'autarcie, mais plutôt comme un conseil donné aux pays en développement qui devaient s'assurer d'être en mesure de renforcer leurs capacités de participation à l'économie numérique afin de pouvoir y prendre part à égalité avec les autres pays, à l'heure où ils s'efforçaient de tirer parti des nouvelles technologies et de l'intégration accrue dans l'économie mondiale qui en résultait. Dans ce contexte, l'intervenant a rappelé aux délégations les fortes asymétries qui subsistaient entre les acteurs de l'économie mondiale.

38. Répondant aux préoccupations soulevées par le ton du rapport concernant la numérisation, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a réaffirmé qu'il était nécessaire de décrire les menaces que l'évolution dans ce domaine pouvait représenter pour les pays en développement. Elle a déclaré que, sans ces conseils de prudence, il était peu probable que les pays en développement puissent profiter des aspects positifs du processus. Elle ne voyait donc aucune contradiction entre le *Rapport sur le commerce et le développement 2018* et d'autres activités de la CNUCED telles que l'organisation des semaines du commerce électronique. Pour ce qui était des analyses approfondies réalisées par la CNUCED, même si les conclusions ne débouchaient pas toujours sur un scénario positif, elle a souligné la complémentarité de ces analyses avec d'autres outils de la CNUCED qui apportaient des solutions aux problèmes actuels.

39. Un certain nombre de groupes régionaux et de représentants ont loué le *Rapport sur le commerce et le développement 2018* et ont insisté sur la nécessité pour la CNUCED de travailler sur les questions cruciales abordées dans le rapport, leurs pays comptant sur l'organisation pour être informés des difficultés inhérentes à la numérisation.

40. En conclusion, le Président du Conseil du commerce et du développement a salué le débat. L'absence de consensus sur les conclusions du *Rapport sur le commerce et le développement 2018* ou d'autres rapports phares était normale et saine. Le développement étant la clef de voûte de la CNUCED, il était nécessaire d'examiner toute nouvelle avancée technologique ou tout fait nouveau dans l'économie, et d'évaluer les risques et les perspectives pour l'avenir et pour le développement. Le Président voulait donc croire que le débat avait contribué à dissiper l'impression éprouvée par certains représentants que la méthodologie de la CNUCED était discutable.

III. Questions d'organisation

A. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 1 de l'ordre du jour)

41. À sa séance plénière d'ouverture, le 4 février 2019, le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire de sa soixante-septième réunion directive publié sous la cote TD/B/EX(67)/1. L'ordre du jour de la réunion directive se lisait donc comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux ;
2. *Rapport 2018 sur les pays les moins avancés : L'entrepreneuriat au service de la transformation structurelle – Changer de cap ;*
3. Rapports du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme sur ses soixante-seizième et soixante-dix-septième sessions ;
4. Rapport de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement ;
5. Rapport de la Commission du commerce et du développement ;
6. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement ;
7. Questions diverses ;
8. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa soixante-septième réunion directive.

B. Questions diverses

(Point 7 de l'ordre du jour)

Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Conseil du commerce et du développement

42. À la séance plénière de clôture, le 6 février 2019, le Président du Conseil du commerce et du développement a informé le Conseil que le thème principal et les sous-thèmes du débat de haut niveau de la soixante-sixième session n'avaient pas encore été définis et a fait les propositions suivantes :

- a) Le Conseil devait demander à son Président d'être saisi de la question ;
- b) Le Bureau élargi devait définir le thème du débat de haut niveau ;
- c) Le Conseil devait décider d'inscrire le thème et les sous-thèmes à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session, qui serait publié sous la cote TD/B/66/1.

43. Compte tenu des informations et de la proposition présentées par le Président, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session, tel qu'il figure dans un document officiel daté du 6 février 2019 (voir annexe I).

Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

44. Toujours à sa séance plénière de clôture, le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième réunion directive (voir annexe II), qui doit se tenir du 2 au 4 octobre 2019.

Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil du commerce et du développement

45. À sa quatrième séance plénière, le 5 février 2019, le Conseil a approuvé deux nouvelles demandes de Gram Bharati Samiti (TD/B/EX(67)/R.1 et Corr.1) et de

l'Association internationale des marques (TD/B/EX(67)/R.2) visant à obtenir le statut d'observateur à la CNUCED dans la catégorie générale¹.

Examen du calendrier des réunions

46. À sa séance plénière de clôture, le 6 février 2019, le secrétariat de la CNUCED a confirmé la date convenue pour la réunion d'experts restée en suspens, à savoir du 14 au 16 octobre 2019. Le Conseil a approuvé le calendrier des réunions pour 2019 figurant dans un document officiel daté du 6 février 2019, tel que modifié².

Préparatifs de la quinzième session de la Conférence

47. Toujours à sa séance plénière de clôture, le 6 février 2019, le Conseil, tenant compte du fait que la douzième Réunion ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce devait se tenir en juin 2020, a décidé que la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devait avoir lieu après cette date (voir chap. I, sect. C).

C. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa soixante-septième réunion directive

(Point 8 de l'ordre du jour)

48. Toujours à la séance plénière de clôture, le Conseil a autorisé l'établissement de la version finale du rapport après la clôture de la session, sous l'autorité du Président. Le rapport comprendrait les conclusions concertées et les décisions qui avaient été adoptées, les mesures et les autres décisions prises par le Conseil, y compris les questions examinées au titre du point 7 de l'ordre du jour (Questions diverses), le résumé du Président et les annexes.

¹ La liste actualisée des membres sera publiée sous la cote TD/B/NGO/LIST/24.

² Le calendrier officiel sera publié sous la cote TD/B/INF.242.

Annexe I

Ordre du jour provisoire de la soixante-sixième session du Conseil du commerce et du développement

1. Questions de procédure :
 - a) Élection du Bureau ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session ;
 - c) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs ;
 - d) Ordre du jour provisoire de la soixante-septième session du Conseil du commerce et du développement.
2. Débat de haut niveau : thème principal*
 - a) Sous-thème 1* ;
 - b) Sous-thème 2* ;
 - c) Sous-thème 3* ;
 - d) Sous-thème 4*.
3. Débat général.
4. Rapport annuel du Secrétaire général.
5. Le développement économique en Afrique : « Made in Africa » – Les règles d'origine, un tremplin pour le commerce intra-africain.
6. Capter la valeur créée par l'économie numérique**.
7. Rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.
8. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.
9. Quinzième session de la Conférence.
10. Contribution de la CNUCED à la mise en œuvre et au suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies organisées dans les domaines économique et social.
11. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Rapport du Président de l'Organe consultatif créé conformément au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok sur la mise en œuvre de cours de formation par le secrétariat en 2018-2019 et les incidences de ces cours, et désignation des membres de l'Organe consultatif pour 2019 ;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil ;

* Sera examiné par le Bureau élargi du Conseil du commerce et du développement.

** À l'issue de la soixante-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement et après avoir reçu des informations du secrétariat de la CNUCED, conformément à la décision 542 (LXV) du Conseil, il pourrait être recommandé de reporter l'examen du point 6 de l'ordre du jour à la soixante-huitième réunion directive du Conseil afin que le rapport phare ait été disponible au moins quatre semaines avant son examen.

- d) Examen du calendrier des réunions ;
 - e) Composition du Groupe de travail ;
 - f) Révision des listes d'États figurant dans l'annexe à la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
 - g) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil.
- 12. Ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.
 - 13. Questions diverses.
 - 14. Adoption du rapport.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la soixante-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Les stratégies de développement dans un monde interdépendant.
3. L'investissement au service du développement.
4. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
5. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
6. Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme.
7. Autres questions relatives au commerce et au développement :
 - a) Développement progressif du droit commercial international : rapport annuel de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international ;
 - b) Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
8. Préparatifs de la quinzième session de la Conférence.
9. Questions diverses.
10. Adoption de rapport.

Annexe III

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la réunion :

Albanie	Japon
Algérie	Kenya
Allemagne	Koweït
Arabie saoudite	Lesotho
Argentine	Liban
Autriche	Maroc
Bahreïn	Maurice
Bangladesh	Mexique
Barbade	Namibie
Bolivie (État plurinational de)	Népal
Brésil	Nigéria
Brunéi Darussalam	Ouganda
Burundi	Pakistan
Canada	Panama
Chine	Portugal
Congo	République arabe syrienne
Djibouti	République de Corée
Égypte	République de Moldova
El Salvador	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Espagne	Serbie
Estonie	Soudan
États-Unis d'Amérique	Suisse
Éthiopie	Tchéquie
Fédération de Russie	Togo
Finlande	Trinité-et-Tobago
Gabon	Tunisie
Guatemala	Ukraine
Inde	Vanuatu
Iran (République islamique d')	Zambie
Jamaïque	

2. Les membres de la Conférence ci-après étaient représentés à la session :

État de Palestine ;
Saint-Siège.

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la réunion :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ;
Union européenne

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/EX(67)/INF.1.